

Syndicat Pénitentiaire des Surveillants



Epsn de Fresnes

INCARVILLE N'AURA DONC SERVI DE LECON À PERSONNE.

Ce jour, nous apprenons que l'un de nos pensionnaires va être transféré dans son établissement d'origine, à l'issue de son parloir qui aura lieu cette après-midi, et que lui, comme toute sa famille, est au courant de cela !

Les collègues du greffe/Bgd ont eu la mère de ce détenu, hier matin au téléphone, et c'est là que la dame a annoncé qu'elle était au courant que le fiston repartirait à l'issue du parloir ! Choqués, ils ont avisé notre Direction et le DSD de la DI de Lille. Notre Direction, n'ayant pas son mot à dire, n'a pu être que spectatrice de ce que l'on pourrait considérer comme un mauvais sketch ! Et manifestement, la DI de Lille n'a pas l'air choquée par cela, puisqu'elle autorise le transfert !

Bien que le profil du détenu ne semble pas inquiétant (Escorte 2, détention de stupés et refus de déchiffrement de la crypto), il n'est concevable d'autoriser ce genre de pratique, encore plus avec l'événement tragique qui est cité dans le titre.

Sinon, quitte à autoriser cette pratique, autant le laisser partir avec sa famille, cela ferait un gain de temps et d'argent à l'administration, et donc sur nos impôts.

Le SPS EPSNF, rappelle à tout le personnel de l'établissement, qu'il s'agit certes de patient d'un côté, mais de l'autre il s'agit avant tout des détenus et qu'il y'a certaines règles à respecter. En effet, L'article **D. 215-7** du code pénitentiaire dispose que les transfèvements doivent être préparés et exécutés « avec la plus grande discrétion » concernant notamment **la date**, l'identité de la personne détenue, le mode de transport, l'itinéraire et le lieu de destination, pour des raisons de sécurité. En revanche, une fois le détenu arrivé à destination, sa famille ou les personnes autorisées à communiquer avec lui peuvent être informées.

Le SPS EPSNF déplore que la DISP de Lille n'ait pas acté le report de ce transfert à une date ultérieure !

Le bureau local du SPS EPSNF

À Fresnes, le 11 juillet 2026

Copies à :

Syndicat Régional SPS

Syndicat National SPS

SPS 100% Surveillants

